



Chers collègues,

Le président des maires ruraux et moi-même avons rencontré à 2 reprises les 2 et 6 septembre le préfet MAHE pour savoir combien d'emplois aidés seraient supprimés dans le département. Répondant à notre sollicitation, 35 collectivités ont déjà saisi l'ADM54 représentant plus de 80 contrats aidés qui n'ont pas été renouvelés depuis juillet 2017 !

Ce qui est choquant, c'est que l'Etat a pris cette décision sans la moindre concertation, sans permettre aux collectivités de s'organiser pour trouver une solution ou de planifier dans le temps un éventuel recrutement, rendant stressante la rentrée scolaire, pour les nombreux contrats aidés non renouvelés dans l'accueil périscolaire, la cantine ou les NAP. De manière générale, c'est la qualité du service public qui risque d'être affectée, notamment en milieu rural.

Le préfet ne dispose à ce jour pas encore des chiffres précis de l'enveloppe de contrats aidés qui sera accordée (il y avait jusque-là 1200 contrats aidés pour la Meurthe-et-Moselle dont 600 réservés à l'Education nationale) mais il a d'ores et déjà donné les priorités :

1. les associatives caritatives qui œuvrent dans l'urgence alimentaire et le logement (Banque alimentaire, Secours catholique, secours populaire, Croix-Rouge, ARS...),
2. les urgences sociales,
3. les activités périscolaires en milieu rural et plus généralement le soutien aux territoires ruraux et notamment aux associations dans les territoires ruraux

Le préfet souhaite éviter les « sorties sèches », des formations seront privilégiées et il prendra en compte l'éloignement du marché du travail : personne handicapée, plus de 55 ans, etc.

Depuis plusieurs -longues- années, nous sommes habitués à faire des efforts : nos dotations ne cessent de diminuer alors que les transferts de charges continuent (DECI, PACS,..). Plaie d'argent n'est pas mortelle !?! Mais la suppression des contrats aidés touche l'humain et les personnes les plus en difficulté : dans notre commune, notre intercommunalité ou dans les associations, nous connaissons tous une personne en contrat aidé que nous aidons à mieux vivre, à qui nous avons redonné espoir en lui procurant une expérience professionnelle souvent accompagnée d'une formation qualifiante, débouchant souvent sur un CDI, contrairement à ce qui est affirmé.

La suppression de la prise en charge par l'Etat de 60% à 80% sur 20h hebdomadaires payées au SMIC ne sera-t-elle pas plus onéreuse pour l'Etat s'il s'agit de rémunérer cette personne au chômage ? Cet aspect économique étant de toute façon balayé par le gâchis humain de ces personnes qui vont perdre toute confiance en la société.

Suite à la rencontre avec M. le Préfet, j'ai réuni le Bureau de l'ADM54 : une unanimité s'est rapidement dégagée pour réagir contre la suppression des emplois aidés qui correspondent à un vrai besoin. Mais que faire ? En dehors de manifestations dans la rue qui pourraient être traduites en réactions politiciennes, il a été proposé de :

- . refuser de tenir les bureaux de vote en préfecture pour les élections sénatoriales du 24 septembre. L'Etat se chargera seul de faire voter les grands électeurs.
- . refuser de répondre aux sollicitations diverses de l'Etat reçues dans nos collectivités (questionnaires, statistiques, etc)
- . refuser de participer à toute réunion ou commission organisée par les services de l'Etat jusqu'à ce que tous les renouvellements des emplois aidés soient acceptés par Pôle emploi.

Evidemment cette position du Bureau n'a de sens que si l'ensemble des élus locaux sont solidaires. Notre démarche est transmise à l'AMF et aux autres associations départementales des maires du Grand Est. Nous demandons également aux présidents des conseils départemental et régional de s'y associer. **Acceptez-vous également de soutenir la démarche ? Avez-vous d'autres idées ?**

Il a également été décidé de faire paraître un grand encart dans les journaux Est Républicain et Républicain Lorrain expliquant les raisons pour lesquelles les maires ne peuvent pas accepter la suppression des emplois aidés et donnant au moins 2 exemples tels que cet homme handicapé de 53 ans qui s'occupait de l'entretien des espaces publics de la commune et dont le contrat aidé n'a pas été renouvelé le 28 août qui est quand même venu travailler spontanément le 2 septembre pour que la cérémonie patriotique se déroule dans de bonnes conditions. Ou sans cette femme de 42 ans élevant seule ses 4 enfants qui accompagne les élèves dans le bus scolaire et suit une formation BAFA, les élèves de moins de 3 ans ne pourront plus aller à l'école par le bus.

Vous recevrez prochainement le texte précis de cet encart qui sera validé lors de notre comité directeur du 13 septembre et il vous sera proposé de mettre le nom de votre commune dans les signataires. **Sur le principe, êtes-vous d'accord ?**

La situation est grave. Il faut tous nous mobiliser.

Vous remerciant de votre attention et me permettant de compter sur votre soutien,

Sentiments les meilleurs

Rose-Marie FALQUE
Présidente

